



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 08/02/2017

Référence
2017_01_05

Objet de la délibération
Ordre de mission permanent

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	28	35

Date de la convocation
31/01/2017

Date d'affichage
31/01/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 8 Février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté du Pays de Lesneven-Côte des légendes, sous la présidence de CUILANDRE François, Président

Présents : M. CUILANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, TANGUY Geneviève, MM : CALVEZ Christian, FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MASSON Alain, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, RIOUAL Bernard, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard
Suppléant(s) : CHALINE Nathalie (de M. KERMAREC Charles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SOUDON Chantal à Mme GUILLORE Alexandra, MM : CAP Dominique à M. GOURVIL Armel, GUEGANTON Loïc à M. CALVEZ Christian, OGOR Pierre à Mme BRUB Claudine, PELLICANO Fortuné à M. CUILANDRE François, RAMONE Louis à M. LARS Roger, STEPHAN Yves à M. MOUNIER Gilles

Excusé(s) : Mmes : FORTIN Laurence, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, MM : KERMAREC Charles, LE GAC Didier, MELLOUËT Roger, MOAL Gurvan, SIFANTUS Bruno

Assistaient en outre à la réunion : Invité(s) : Mmes LE BARS Mickaële, DEMANGEON Luce, MM : CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : M. TANGUY Bernard

Objet de la délibération : Ordre de mission permanent

Au regard des fréquents déplacements des agents du Pôle métropolitain, il est proposé qu'un ordre de mission permanent soit établi pour une durée maximale de 12 mois. Ces déplacements devront être justifiés au regard de leurs activités respectives. Les agents concernés sont :

Thierry CANN,
Mickaële LE BARS,
Erwan BUREL,
Catherine DUMAS,
Luce DEMANGEON.

- Il est demandé aux membres du comité syndical de se prononcer sur l'établissement d'un ordre de mission permanent.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent l'établissement d'un ordre de mission permanent d'une durée maximale de 12 mois.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 13 février 2017

Le Président,

François Cuillandre